

Décrire ses activités : se poser les bonnes questions !

Pour vous aider à rédiger vos descriptifs d'activité, vous pouvez vous appuyer sur le questionnement suivant :

- Comment j'adapte ma pratique en fonction du public ?

Objectifs

- Quels sont les objectifs que vous vous êtes fixés ou que l'on vous a fixé, comment avez-vous décidé de les fixer ?

Moyens et méthodes

Décrivez les différents aspects de votre pratique et notamment comment vous la conduisez

- Par quoi ai-je commencé ?
- Quelles raisons me conduisent à mener cette pratique ?

- Comment je la mets en place ?
- Quels outils, quelles méthodes j'utilise ? Comment je les ai trouvés ?
- Où les ai-je appris ?

- Comment j'adapte ces outils à ma pratique ?

- Avec quels moyens matériels ?

Difficultés rencontrées Solutions apportées

- Quelles difficultés je rencontre ?
- Comment je les résous ?
- Comment je réajuste ma pratique en cours de déroulement ?

L'évaluation

- Quels sont les résultats de l'action réalisée ?
- Quels sont les critères d'évaluation ?

- Quels outils d'évaluation j'utilise et comment ?

- Avec quels partenaires internes ou externes j'effectue ce bilan ?

- Quelles perspectives se dégagent ?

Après une première rédaction, reprenez vos descriptifs en vous posant ces questions, puis enrichissez-les pour qu'ils répondent à un maximum des ces points.



Le Guide de la Validation des Acquis de l'Expérience

Fédération Française d'Équitation

Vous accompagner dans votre démarche de VAE

La VAE permet de faire reconnaître votre expérience en vue d'obtenir un diplôme et est ouverte à toute personne qui remplit les conditions de durée d'expérience en rapport avec le diplôme demandé.

Il s'agit d'une procédure longue et exigeante qui nécessite un travail conséquent de la part des candidats.

Aussi, avant de vous lancer

dans l'aventure, il est nécessaire de prendre connaissance des différentes étapes de la démarche et de prendre la mesure de la charge de travail.

Ce guide a pour objectif de vous aider à comprendre le fonctionnement de la démarche de VAE et de vous donner les clés pour mener à bien votre projet.

Chaque étape est importante et nous vous conseillons de lire ce guide avec attention.

La VAE est une démarche qui nécessite une prise de recul et une analyse approfondie de sa pratique professionnelle, en formation ou bénévole. Il faut donc procéder avec méthode et laisser le temps à vos idées de murir pour que votre dossier soit le plus complet et le plus pertinent possible.

Sommaire

- Les différentes étapes de la démarche **1**
- Avant de vous lancer **2**
- La notion de compétence **2**
- Le dossier de VAE **2**
- La recevabilité (Partie 1 du dossier) **3**
- Validation des acquis (Partie 2 du dossier) **3**
- Conseils pour la description des activités **3**
- Décrire ses activités : se poser les bonnes questions **4**

Les différentes étapes de la démarche

La phase d'information est primordiale puisqu'elle va vous permettre d'une part de bien comprendre les grands principes de la démarche, et d'autre part, d'identifier le diplôme ou la certification que vous souhaitez obtenir.

exemple, une expérience dans la restauration ne pourra pas être prise en compte pour que votre dossier soit recevable.

En cas d'avis positif, vous devrez entreprendre la construction de votre dossier de validation. Cette partie décrit

votre expérience dans le détail en mettant en évidence vos compétences en lien avec les grands domaines de compétence des métiers de l'encadrement des activités équestres. Une fois votre dossier de validation déposé, il sera étudié par un jury qui décidera de

Si vous décidez de vous engager dans la démarche, la prochaine étape sera la phase de de recevabilité de votre demande. Elle consiste à vérifier en premier lieu que vous remplissez les conditions de durée d'expérience pour pouvoir accéder à la VAE soit une expérience sur une période d'au moins un an, de façon continue ou non. Cette durée est calculée sur un nombre d'heures correspondant à la durée de travail effectif à temps complet (1607 heures d'activité sur un minimum de 12 mois). Pour que vos expériences soient retenues, il faut qu'elles soient en rapport avec le diplôme demandé. Par

1ère Phase
Information

• Vous consultez les informations sur la démarche de VAE et les diplômes correspondants à votre expérience

2ème Phase
Recevabilité

• C'est l'examen de votre dossier administratif afin de vérifier :
• Les conditions de durée d'expérience
• Que votre expérience est bien en rapport avec le diplôme demandé

3ème Phase
Construction de votre dossier de validation

• Présentation détaillée de votre parcours
• Description détaillée de plusieurs activités faisant ressortir les éléments de compétences

4ème Phase
Validation des acquis de votre expérience

• Votre dossier est examiné par un jury qui détermine les parties de la certification qui peuvent être validées

Fédération Française d'Équitation

Service Formation
Parc Equestre
41600 LAMOTTE BEUVRON

Téléphone : 02 54 94 46 26
Télécopie : 02 54 94 46 20
Messagerie : formation@ffe.com



L'emploi et le développement des activités équestres dans toutes ses composantes est une des priorités de la FFE.

Le service FFE Formation accompagne les clubs, les enseignants et les pratiquants au quotidien pour les aider à mener à bien leur projet de formation.

N'hésitez pas à nous solliciter pour vous aider dans vos démarches !

Retrouvez nous sur notre site Internet :
www.ffe.com



Avant de vous lancer

Avant de vous lancer dans l'aventure de la VAE il est important d'évaluer vos chances de réussite.

Pour ce faire, vous pouvez consulter le règlement de la certification (disponible sur www.ffe.com) que vous souhaitez obtenir et prendre connaissance des points suivants :

- Les conditions d'accès au diplôme. Il s'agit des pré requis dont la détention est nécessaire tant pour entrer en formation que pour faire une demande de VAE.
- Le programme de la for-

mation qui vous permettra de prendre connaissance des thèmes et des contenus de formation abordés .

- Le référentiel professionnel et la fiche RNCP. Il s'agit de 2 documents fondamentaux puisqu'ils décrivent les **compétences** de chacun des métiers visés par les différentes certifications.
- Les grilles d'évaluation des différentes Unités Capitalisables (UC). Elles permettent d'identifier les **critères d'évaluation**.

En étudiant ces différents éléments, vous pourrez déter-

La notion de compétence

La compétence est une notion fondamentale dans le cadre d'une démarche de VAE. Pour réussir votre parcours de validation, il est indispensable d'en comprendre les grands enjeux.

Pour Robert Cousty, « **La compétence est la capacité identifiée et reconnue à résoudre un problème professionnel dans un contexte donné en mobilisant différentes ressources telles que : les connaissances, les savoirs procéduraux, les savoir-faire, l'expérience, les savoirs professionnels** »

Le dossier de VAE FFE

L'architecture du dossier

Le dossier de VAE de la FFE comporte 2 parties :

La partie 1 permet d'évaluer la recevabilité de votre dossier. Soyez attentif à la constitution administrative de votre dossier. (consultez l'article détaillé en page suivante)

Au travers de cette définition on distingue qu'il s'agit d'une notion complexe puisqu'elle met en jeu d'une part différents type de ressources, et d'autre part la combinaison de ces ressources entre elles pour agir avec compétence face à une situation professionnelle donnée.

Ainsi, pour pouvoir évaluer votre niveau de compétence dans les différents domaines, la description de vos activités (voir Validation des acquis—Partie 2 du dossier—p3) devra faire ressortir impérativement les éléments suivants :

miner si **votre expérience est en cohérence** avec la certification visée.

Si vous estimez que votre expérience est incomplète au regard des exigences du diplôme, **vous pouvez demander une validation partielle**. Il restera alors à vous former pour obtenir le complément de la certification.

Enfin, n'hésitez pas à **échanger avec** formateur à la certification, il pourra vous accompagner dans votre réflexion sur la faisabilité de votre démarche.

- Les ressources utilisées pour agir : connaissances générales, procédures, savoirs tirés de l'expérience, etc...
- L'analyse de votre pratique professionnelle : comment et pourquoi avez-vous agi de la sorte ?
- L'évaluation du résultat de vos actions : vos réussites, les difficultés rencontrées, les enseignements retirés de la pratique.

Les délais administratifs.

- Retour sur la recevabilité de votre dossier : 2 mois maximum à compter de la réception (dossier complet).
- Passage en jury pour la partie 2 : dépôt du dossier au plus tard 2 mois avant la date du jury.

La durée de l'expérience

Les temps d'activité peuvent se suivre ou non, être à temps plein ou à temps partiel, mais le volume horaire minimum de 1607h doit s'étaler sur 12 mois minimum.

Par exemple, si vous avez acquis 1607h d'expérience sur 11 mois, votre demande n'est pas recevable.

Par contre votre demande, sera recevable si les 1607h sont réparties sur plusieurs années. recevable.

Un peu de méthode

1. Listez les différentes tâches réalisées en vous aidant du référentiel professionnel.
2. Classez les par grands domaines de compétence.
3. Choisissez les activités que vous allez décrire pour chaque domaine de compétence à partir de situations vécues.

La recevabilité – Partie 1 du dossier

La première partie du dossier traite de la recevabilité de votre demande. Elle permet de **vérifier que vous remplissez les conditions légales** pour accéder à la procédure de VAE, c'est-à-dire une expérience sur 12 mois minimum, équivalente à un temps plein (1607h). La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation.

- Absence de justification des pré requis (galops, secourisme,...)
- Justificatifs des expériences invalides, imprécis ou absents. Si vous remplissez les conditions de pré requis et de durée d'expérience, pour déterminer si votre dossier est recevable, il

restera à examiner si les expériences proposées sont en rapport avec la certification demandée.

Dans tous les cas, **vous serez informés de la recevabilité de votre dossier dans un délai de 2 mois** à compter de la date de réception de votre dossier complet.

La validation des acquis – Partie 2 du dossier

Il s'agit du dossier de validation à proprement parlé. C'est certainement la partie la plus importante car elle va permettre au jury d'étudier votre niveau de compétence.

Cette étape demande un travail conséquent qui suppose une analyse critique de votre pratique professionnelle..

Toutes les informations relatives à cette partie du dossier s'articuleront autour des 4 grands domaines de compé-

tence des métiers de l'encadrement de l'équitation :

- La technique équestre
- L'encadrement des activités et de publics
- Les soins et l'entretien de la cavalerie
- La participation au projet et au fonctionnement de la structure.

Pour compléter la partie 2

renseignez :

- Les fiches expérience. Il faut en remplir une par expérience en précisant quelles ont été vos activités dans chacun des 4 grands domaines de compétence.
- Les descriptions d'activités qui présentent de façon très détaillée plusieurs activités que vous aurez choisies pour démontrer vos compétences en action.

Conseils pour la description des activités

Avant de commencer la description d'une activité, il est important de vous assurer de la pertinence de son **choix**. Elle doit vous permettre de **mettre en valeur l'éventail de vos compétences** en lien avec les compétences visées par la certification. Lorsque vous préparez la liste des activités que vous allez décrire, choisissez des **expériences diversifiées** dans des **contextes variés**.

Pour vous aider, lisez avec attention le **tableau des exigences spécifiques** de chaque certification qui figure en **annexe 2 du dossier de VAE**.

Pour rédiger la présentation

de vos activités, resituez vos pratiques dans leur contexte (où, quand, comment, avec qui, etc.)

Insister sur votre **implication personnelle** : utilisez de préférence le « **je** » plutôt que le « nous ».

Utilisez de préférence le temps **présent** : « j'accompagne une promenade avec des enfants de 8-10 ans » plutôt que « j'ai accompagné une promenade avec des enfants de 8-10 ans ». Cela permet au lecteur de se projeter dans l'action et de voir le « **film** » de l'expérience vécue.

Décrivez votre pratique **dans**

le détail de manière la plus précise possible. Evitez absolument les fiches d'activité, les projets anonymes, les préconisations théoriques. Il s'agit de décrire des **expériences réellement vécues**, et non de faire une synthèse de « ce qu'il faut faire ».

Pour chaque descriptif, vous pouvez vous appuyer sur le plan suivant :

1. **Le contexte** de votre activité (où et quand se déroule l'action).
2. Votre **niveau de responsabilité** dans l'activité.
3. Le ou les **publics** lorsque

l'activité décrite implique une dimension relationnelle.

4. Le ou les **objectifs** poursuivis.
5. Les **moyens et méthodes** mis en œuvre (c'est la partie qui doit être le plus développée).
6. Les **difficultés** rencontrées et les **solutions** apportées (évaluation).

A titre indicatif, le descriptif d'une activité s'étend en règle générale sur 4 à 6 pages.